

Retraites des fonctionnaires : les syndicats sont inquiets

PARIS, 27 avril AFP

A la suite de la CGT hier, Jean-Michel Nathanson, responsable de la fédération Solidaires Fonction Publique, a fait part mardi de sa « très forte inquiétude » pour les retraites, et notamment celles des fonctionnaires, à la sortie de sa rencontre avec le ministre du Travail Eric Woerth.

« Ce n'est pas dit franchement, mais c'est bien l'allongement de la durée de cotisation ou de l'âge légal de départ à la retraite qui sont visés », a-t-il expliqué à l'AFP à la sortie de son entrevue avec le ministre et le secrétaire d'Etat Georges Tron, dans le cadre des consultations engagées sur les retraites. « Pour la Fonction publique, on a une très forte inquiétude, notamment sur les six derniers mois. »

Solidaires, comme l'ensemble des autres syndicats de la Fonction publique, refuse une possible remise en cause du calcul des retraites des fonctionnaires, basé sur les six derniers mois de salaires (hors prime) contre les 25 meilleures années dans le privé. Un possible rapprochement des deux régimes est évoqué par le gouvernement, qui souhaite une réforme des retraites "équitable".

Selon M. Nathanson, « il ne faut pas opposer les fonctionnaires et les salariés du privé, car si on recule l'âge du départ à la retraite, si on allonge la durée de cotisation, si on supprime les six derniers mois, c'est bien tous les salariés qui vont payer ». Pour lui, « il va falloir vraiment créer le rapport de force pour sauver les retraites par répartition en manifestant massivement le 1er mai, et plus tard encore ».

Des catégories actives dans le privé ?

Sur la pénibilité, un des sujets qui fera l'objet de réunions thématiques entre syndicats et ministère du Travail, le syndicaliste a jugé que « le système de la catégorie active, qui existe dans la Fonction publique, devrait être étendu dans le privé ».

Dans la Fonction publique, certains métiers sont classés en « catégories actives » lorsqu'ils sont dangereux ou pénibles (police, gardiens de prison, etc). Ils permettent alors de partir plus tôt à la retraite, à 50 ou 55 ans. « Mais on a des craintes, car le gouvernement n'a pas attendu la réforme des retraites pour supprimer la catégorie active des infirmières », a regretté M. Nathanson.

Le projet de loi sur le dialogue social dans la Fonction publique, qui fait l'objet mardi d'un vote solennel à l'Assemblée, supprime en effet la possibilité pour les infirmières de partir plus tôt en échange d'une hausse de salaires.

La CGT aussi

Solidaires est le quatrième syndicat de la Fonction publique à être reçu par Eric Woerth et Georges Tron. Hier, Jean-Marc Canon, responsable de la CGT-Fonction Publique, avait également fait part de son inquiétude face aux réformes envisagées, et à l'absence de dialogue avec le gouvernement . « Nous avons fait savoir au ministre que si sur l'ensemble de nos propositions aucune n'était entendue et si on continuait à avoir des réformes que nous considérons comme régressives, bien entendu la CGT prendra toutes ses responsabilités en terme de mobilisation des salariés du privé comme du public", avait-il notamment déclaré devant la presse.